

# Quel exercice de la démocratie ?



Réunion – Débat  
Samedi 23 mars 2019, de 9h30 à 16h30  
Bourse du travail, salle André Tollet.  
3 rue du Château d'eau, 75010 Paris (Métro République)

co-organisé par l'Association Autogestion (AA), l'Association des communistes unitaires (ACU), les Amis de Tribune socialiste (ATS), Cerises, l'Observatoire des mouvements de la société (OMOS), le Réseau pour l'autogestion, les alternatives, l'altermondialisme, l'écologie et le féminisme (AAAEF), le Temps des lilas et l'Union syndicale Solidaires.

---

## Problématique

La récente séquence des Gilets jaunes a mis à nu une aspiration à la démocratie face aux décisions d'un pouvoir dépourvu d'une quelconque assise populaire. Au-delà de la satisfaction de revendications relatives au pouvoir d'achat, une proposition de référendum d'initiative citoyenne semble émerger. Par ailleurs, en guise de « contre feu », le pouvoir s'est engagé sur une vaste concertation en vue d'éventuels correctifs sur l'actuelle constitution de la Ve république.

La démocratie ne pourra être totale que si elle intègre la démocratie économique, qui suppose l'éviction des actionnaires et le pouvoir aux travailleurs, aux usagers et aux citoyens dans l'entreprise et dans les grands choix macros. Comment une telle démocratie peut-elle se concrétiser ? Suite au débat du 19 janvier, quelques grandes questions semblent émerger à laquelle notre séance du 23 mars tente d'apporter des réponses.

Sur les six questions que nous avons définies, seules trois ont été traitées. Les autres seront à l'ordre du jour de la prochaine séance du 11 mai 2019.

Démocratie dans les structures de grandes tailles

Chambre sociale ?

Tirage au sort ?

Ont contribué à ce débat : Benoit Borrits, Pierre Cours-Salies, Bruno Dellasudda, Catherine Destom-Bottin, Patrick Le Tréhondat, Alain Lacombe, Sylvie Larue, Christian Mahieux, Henri Mermé, Jacques Pigaillon, Rémy Querbouet, Daniel Rome, Paquito Schmidt, Patrick Silberstein, Francis Sitel, José Tovar, Josianne Zarka, Pierre Zarka.

*Ne pouvant être présente Catherine Samary a fait une contribution que nous joignons à ce document.*

Comment organiser la délibération dans des espaces géographiques de grande échelle ou pour des entreprises de grande taille pour les services publics ? Pour certains cela conduit à tenter de concentrer l'essentiel si ce n'est au local du moins au plus petit périmètre possible ; pour d'autres une part de délégation est inévitable ; pour d'autres encore, le citoyen ne doit être dépossédé d'aucune question et les structures de grande taille sont le fait de mandats impératifs et de porte-paroles désignés en fonction des ordres du jour. Ce qui suppose du temps.

### **Pierre Zarka**

Attention à ne pas aborder la question comme un programme mais bien se situant dans le cadre d'un mouvement populaire de conquête de pouvoirs. Il serait paradoxal d'aborder le dépassement du système représentatif comme on fait un programme électoral. Ce qui rend possible une telle participation ne renvoie pas à un état figé des pensées mais à la constitution constante non seulement de valeurs mais de principes élaborés ; d'outils pour apprécier des comportements sociaux ou des enjeux qui dépassent le périmètre de ses pratiques. Elles ne se limitent pas à l'expérience sensible. D'ailleurs cette dernière peut être fortement trompeuse : pourquoi le soleil tourne autour de la terre ? Y avait qu'à regarder. Demandeur d'emploi.

La question est bien de se forger de tels outils : A combattre l'idéologie du pragmatisme et du mépris pour « intellectualisation » « théorique » « philosophique ». Aujourd'hui, l'Homme ou la Femme idéal n'a plus « une tête bien faite » mais s'adapte. Besoin d'infos. Une Info pour être une info doit être contradictoire. Elle est toujours une interprétation : il n'y a pas de fait brut. « le chômage a encore frappé » « les inégalités se sont accrues »... C'est à l'individu que revient la responsabilité de faire ses choix.

Comment ? Par des Assemblées locales délibératives. Les espaces autres que locaux ne sont pas des « niveaux supérieurs » mais des espaces plus larges, une extension de l'intervention possible. Nous habitons tous quelque part et nous avons tous une idée sur le Moyen-Orient. Par la désignation de porte-paroles pour une mission déterminée plus que pour une période. Ce n'est plus de la représentation ni de la délégation de pouvoirs de décision mais de la délégation de prise de parole avec un mandat (ou une mission) très précis. Cela suppose du temps mais n'avons-nous pas en commun dans nos cartons la réduction du temps de travail ? Mandat impératif n'empêche pas allers-retours. Donc on ne légifère pas à la hâte. Tout le monde ne s'intéresse pas à tout. Mais tout le monde s'intéresse à quelque chose. On dit parfois que les gens ne sont pas demandeurs mais 2 remarques :

- Entre les Gilets Jaunes, le rôle des AG dans les mouvements sociaux, les Nuits Debout, la demande d'un réel exercice de la démocratie ne cesse de s'accroître et de se préciser.
- Un droit n'est jamais totalement partagé tant qu'on n'y a pas accès. Des refus du droit de vote des femmes s'appuyaient sur le fait que la majorité d'entre elles ne le demandaient pas.

### **Benoit Borrits**

Autant il est possible d'envisager une démocratie directe dans des structures de petites tailles (quelques dizaines) autant cela semble difficile dès lors que nous dépassons le millier de personnes. Mais en propos liminaire, je tiens à souligner que même dans les structures de petites tailles, la démocratie directe et délibérative n'est jamais non plus parfaite : sommes-nous tous égaux en termes de capacité de persuasion, d'élocution ? N'y a-t-il pas des biais de genre, de racialisation ou encore de catégories sociologiques ? Il s'agit donc d'avoir en tête ces questions pour ne pas mythifier le « small is beautiful » avant d'aborder la question de la démocratie dans les structures de grande taille.

Un des aspects de la démocratie réside dans la formulation même d'une proposition. Là encore, la démocratie dans des structures de petite taille n'est pas exempte de défaut sur la façon de faire. Dans les structures de grande taille, la question de l'élection de représentants semble naturelle pour permettre cette formulation. Que des représentants formulent, soit, mais qu'ils adoptent une proposition, voilà qui méritent des garde-fous évidents. Plusieurs solutions peuvent exister.

La première porte sur la présence d'une seconde chambre qui serait désignée au tirage au sort. Nous aborderons cette notion dans une prochaine question mais nous allons ici l'aborder comme élément de solution du problème posé des structures de grande taille. L'intérêt de cette chambre est sa composition sociologique qui forcément correspondra à celle de la base. Il ne s'agit donc pas que cette chambre se substitue à la première chambre qui a en charge la formulation. Il s'agit que cette chambre accepte ou rejette les délibérations de la première chambre. Si elle rejette, c'est probablement qu'il y a un problème et donc, la délibération est rejetée. La première chambre aurait alors la possibilité d'en appeler à un référendum sur l'adoption de cette délibération.

La seconde porte sur la possibilité pour un groupe de citoyen (5 %, 10 % ?) de déclencher un référendum pour annuler une délibération. Dès que l'appel est valide – quorum atteint – la délibération est alors immédiatement suspendue jusqu'à la tenue du référendum.

La troisième porte sur la révocabilité d'une chambre de représentants si un groupe significatif de citoyens estiment ne plus se reconnaître dans la représentativité de cette chambre. Un référendum révocatoire suivi d'une réélection pourrait alors intervenir ?

Une autre voie porte sur la responsabilité de la chambre elle-même de ne pas prendre des décisions. Elle peut donc se contenter d'un rôle de formulation tout en laissant les citoyens décider directement sur une question ou un ensemble de questions dont certaines découlent des autres. Dans un tel cas, il faudra qu'un débat public soit organisé avant le vote.

L'idée générale concernant la démocratie dans les grandes structures est que les représentants qui peuvent être amenés à être élus ne puissent jamais se substituer au corps électoral. Leur rôle principal est dans la formulation, la décision revenant au final à la base.

## **Daniel Rome**

Sur cette première question une première idée : nous n'allons pas faire un programme détaillé mais considérer qu'il faut construire en marchant, à chaque endroit la démocratie ne se construira pas selon les mêmes modalités.

3 pistes sont à creuser sous forme de préalable : le temps, l'économie et la formation.

Le temps : si l'on veut que les gens participent à la vie démocratique il faut qu'ils aient du temps pour le faire, du temps à y consacrer. Les gains de productivité sont tels qu'il faut réduire considérablement le temps de travail pour permettre aux gens de s'impliquer et de participer dans la vie sociale et politique. Libérer du temps économique pour le consacrer à du temps social ou pour reprendre Hartmut Rosa<sup>1</sup> comment sortir du concept d'aliénation, d'aliénation sociale. Une des premières mesures à prendre serait de réduire considérablement le temps de travail. Sinon ne peuvent participer que celles et ceux qui peuvent dégager du temps. On constate que dans la vie sociale et politique, il y a une facilité pour les « permanents » ou les salariés des organisations qui consacrent tout leur temps à « faire de la politique ».

Deuxième piste : les aspects économiques il faut intégrer dans la comptabilité nationale les milliers d'heures de bénévolat qui permettent l'exercice de la citoyenneté. Cela signifie intégrer ce temps social utile et gratuit. Ce travail bénévole contribue à la vie démocratique et détermine grandement la possibilité pour les citoyens de s'impliquer. Heureusement qu'il y a des milliers de bénévoles pour faire vivre les clubs locaux de sport ou pour permettre au tissu associatif d'exercer un rôle dans la vie sociale.

Troisième piste : la formation. Pour pouvoir agir, il faut comprendre les enjeux politiques. Or aujourd'hui l'expertise syndicale ou associative n'est pas ou peu prise en compte et peu entendue pour prendre des décisions et délibérer valablement. Et très souvent on ne donne pas aux citoyens les clés pour s'impliquer dans les décisions prises en leur nom. La réflexion de chacun est très utile pour faire des choix collectifs. On a vu à l'occasion du référendum sur le traité constitutionnel en 2005 que des millions de citoyens se sont impliqués pour comprendre les enjeux et décider en toute connaissance de cause. Donc comment organiser le partage des savoirs pour en faire un enjeu démocratique et non un enjeu de pouvoir.

Comme disait Rousseau « faites en vos égaux afin qu'ils le deviennent »

## **Patrick Le Tréhondat**

RIC : le fantôme de la Commune

Jamais depuis le Commune de Paris (1871 !), les questions du mandat révocatoire et du droit à la révocation des représentants (es) élu (es) n'avaient jamais été autant débattues, dans toute la France et au cœur d'un mouvement social d'ampleur inédite. Ces questions, et plus largement celle de la représentation articulée à un projet de démocratie directe, n'avaient pas été présentes, par exemple, durant le Front populaire ou en Mai 68. Si la gauche radicale d'aujourd'hui reste attachée à ces exigences, elles font partie de son patrimoine idéologique, un cruel constat s'impose : ce ne sont pas ses propositions qui irriguent le mouvement des gilets jaunes, mais celles, par exemple, d'Étienne Chouard aux douteuses proximités, (voire plus), avec l'extrême droite. Celui-ci, d'ailleurs, récidive ce mois-ci avec son interview au magazine *Éléments* d'Alain de Benoist (qui avait précédemment accueilli Thomas Guénolé dans sa « revue de débats » *Krisis* pour débattre de « Peut-on sortir de la mondialisation ? »). La une du magazine d'extrême droite présente Chouard comme « la tête pensante des gilets jaunes ». À juste titre, car Chouard, d'une certaine manière, est devenu, que cela nous plaise ou non, un « intellectuel organique » du mouvement des gilets jaunes avec ses élaborations sur le RIC. Lors de son irruption, le mouvement de gilets jaunes s'était fixé une tâche qui dépassait ses forces immédiates : « Macron démission ». Cependant, chemin faisant, il a produit sa revendication transitoire autour de la question du pouvoir avec le RIC. Relevons que Chouard, et d'autres, plutôt que d'élargir la dynamique de cette revendication à des perspectives répondant à l'aspiration au contrôle des classes populaires sur l'ensemble des rouages de la société, la cantonne scrupuleusement à son impact immédiat sur le parlementarisme bourgeois. À l'opposé de cette démarche étroite, on citera ici, par exemple, l'action des gilets jaunes de Montceau-les-Mines qui ont fait trembler la haute direction du groupe Casino en contrôlant les prix de la grande surface de leur agglomération et, ont dénoncé les écarts entre les prix affichés et ceux payés à la caisse. Imagine-t-on quelle leçon pratique et immédiate aurait pu être tirée si l'ensemble des collectifs de gilets jaunes avait de même dans toute la France et dans tous les magasins ?

Nos débats ne peuvent pas être séparés de notre intervention cohérente dans le mouvement réel des exploités(es) et des dominés(es) où nous trouverons d'ailleurs matière à réflexion, à inflexion, à interrogation et surtout à apprendre. Je dis cela sans céder à un impressionnisme ou un

spontanéisme juvénile. De ce point de vue, j'ai observé que la Maison du peuple de Saint-Nazaire, l'un des lieux les plus avancés du mouvement des GJ en termes d'auto-organisation, travaille de façon permanente son mode de représentation. Ainsi lors de la préparation de l'Assemblée des assemblées de Commercy, l'envoi de délégué(es) à cette réunion (simple formalité de désignation dans nos milieux) a fait l'objet de débats sur leur rôle et même d'une « formation » des représentant(es) choisis(es) sur les enjeux d'un tel mandat. On ne naît pas délégué(e) et la probité personnelle ne suffit pas.

En mai 1981, la première élaboration des thèses pour la République autogérée de Solidarnosc proposait une deuxième chambre composée « des représentants, élus démocratiquement, des organes d'autogestion, des fédérations de consommateurs et de protection de l'environnement, des conseils du peuple et des syndicats. Au-dessus de cette Chambre se situerait la Chambre des députés, représentant les intérêts politiques du pays. Cette Chambre de l'autogestion devrait remplir un rôle médiateur central (...) Elle serait ainsi le propriétaire social authentique des moyens de production du pays tout entier ». On notera la précoce préoccupation écologiste. Même si Solidarnosc n'a pas pu mettre en œuvre cette proposition, elle a le mérite d'interroger sur les modes de représentations « sociales » qui ne peuvent être enfermées dans un strict « champ social » et peuvent prétendre à une légitime représentation politique.

### **Josiane Zarka**

La délibération et la décision citoyenne doit s'organiser à différentes échelles numériques et territoriales. Nécessité de porte-paroles, de mandats impératifs, de responsabilités tournantes. Dans ce processus, il faut distinguer différents temps : la délibération, la décision, le contrôle, l'évaluation. Alors que le *représentant* dépossède le citoyen de sa décision, le *porte-parole* ne porte que la parole. La décision revient, in fine, au citoyen.

Cependant, les porte-paroles et autres mandataires peuvent avoir les mêmes inconvénients que les représentants, sans une activité délibérative continue du peuple. Autrement dit la question centrale que nous devons encore approfondir n'est pas seulement celle des outils de la démocratie directe, mais celle des conditions à remplir pour que le peuple exerce ses pouvoirs en continu, à la différence d'aujourd'hui où il ne décide de rien, en dehors des élections.

Nous avons parlé du temps à libérer pour l'exercice de la démocratie. On pourrait aussi parler du champ que recouvre les pouvoirs du peuple. La délibération et la décision ne doivent pas seulement s'exercer dans le cadre de contre-pouvoirs, mais dans l'élaboration des principes qui régissent la société et dans la fabrication de la loi. Dans ce cadre, l'expérience pratique d'une question ne suffit pas. Le citoyen doit devenir producteur de concepts et de principes politiques. Un contre-exemple : faute de s'être approprié les principes mutualistes qui sous-tendent la Sécurité Sociale : *de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins*, la plupart des gens pensent que c'est une administration comme les autres, qu'il suffirait de mieux gérer. Du coup ils ne mesurent pas bien l'enjeu structurel des mesures Macron contre notre système de protection sociale.

On pense couramment qu'au niveau local les citoyens doivent s'occuper des questions locales et que leurs *représentants* s'occupent du niveau national et au-delà. Le local peut devenir l'échelle « primaire » de la délibération et de la décision du peuple en « toutes matières » et à tous niveaux territoriaux. On trouve des exemples de cette démarche dans les processus de l'assemblée générale

ou de type coopératif, ou dans l'expérience de Saillans. On en trouve aussi dans l'Histoire avec la Commune de Paris et les *assemblées primaires de 1793*.

*Les assemblées primaires en 1793.*

En 1793, après l'insurrection parisienne des sans culottes, une nouvelle majorité tient compte des exigences démocratiques d'une partie de la population et propose une constitution de « compromis » qui combine la *représentation* avec la possibilité pour les citoyens de trancher directement les choix majeurs. *Les assemblées primaires* (circonscriptions territoriales de 39 à 41.000 votants) ont une fonction délibérative. *Les projets de lois*, de portée générale, seront soumis à l'*approbation* ou à l'*improbation* des *assemblées primaires*. Elles peuvent également s'autoconvoquer, pour proposer de modifier la Constitution. La citoyenneté est ouverte à tous ceux qui *résident sur* le territoire et participent à la vie sociale, quelle que soit leur nationalité. Les députés sont élus directement par *les assemblées primaires* pour un an. Nous sommes assez proche de la démarche du RIC.

### **Jacques Pigaillem**

Passer en 6eme position ça allonge ce que j'ai envie de dire, car j'ai entendu des choses très intéressantes. Je vais essayer de passer rapidement sur ce que je voulais rajouter par rapport à Josiane et Daniel.

Oui il faut du temps pour la démocratie. Je suis un chaud partisan de la Réduction du Temps de Travail. Ceci dit je ne mythifie pas ; ce n'est pas parce qu'on va réduire le temps de travail que les gens vont s'intéresser aux choses publiques. Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il y en a qui n'ont pas envie. Quand on a fait les 35h dans ma boîte, ça a été surtout des journées de RTT ; les gens en ont profité pour partir en WE ou faire ce qu'ils n'ont pas eu le temps de faire dans la semaine.

Et puis parce que je n'ai plus de temps de travail ; je suis retraité. Sauf que toutes les réunions ont lieu le même jour ; on ne peut pas se dédoubler aller à sa réunion pour l'émancipation, plus la réunion du conseil de quartier, plus la réunion de ci, de ça, du syndicat etc.

Il y a un vrai problème par-delà le temps disponible.

Ça m'amène à une deuxième idée par rapport au temps. Ce temps doit être pris sur ton activité. Quand tu es dans une entreprise, la délibération démocratique doit être prise sur le temps de travail, quand les gens sont là. On n'épuise pas le sujet mais...

Quand Josiane dit « délibération permanente », oui bien sûr c'est l'idéal mais les gens ne délibèrent pas en permanence, ce n'est pas vrai, ce ne sera jamais vrai. Il y a des moments privilégiés. Patrick évoquait le TCE, ça a été un moment privilégié pour un certain nombre de causes.

Maintenant j'en viens à ce que je voulais dire qui fait le relais avec Josiane, c'est la question du local.

Quand on parle de cette démocratie dans la question qui a été posée, on ne peut pas répondre de manière générale. De quoi parle-t-on ? Si on parle de la démocratie dans l'entreprise, ce n'est pas la même chose, que de savoir s'il faut restaurer ou pas la peine de mort.

D'une manière générale, je pense que le mode de délibération démocratique doit être fondé sur l'organisation, sur les structures selon lesquelles nous sommes organisés. Et c'est pourquoi je rejoins Josiane, il faut que la société soit organisée sur le mode le plus décentralisé possible, sur une forme de fédération.

Il y a des entreprises qui sont des petites unités de production, où c'est facile. Et puis des entreprises en réseau, SNCF, Air France, EDF... ce n'est pas la même chose.

Par contre on peut réfléchir, ce qui suppose, si on ne veut pas que ce soit sur un mode de gestion patronal, que la propriété des moyens de production et de l'entreprise soit rendue aux travailleurs. On peut s'organiser par unités qui ont leur logique organisationnelle : les conducteurs de train ce ne sont pas les gens qui vendent des billets. Il faut réfléchir à ça mais ce n'est pas simple. Je crois que Christian envisage toujours de travailler là-dessus

Travailler au plus près et après on rentre, dans ce que vous avez tous dit, non pas dans une décision mais dans un échange entre les différents groupes. Ça ne résoudra pas tout. Je rejoins Benoît, à un moment donné, on fait le point : voilà où on en est dans les échanges, maintenant on redescend, on rediscute, on trouve un processus de validation.

Si c'est une question politique, comme la peine de mort, c'est totalement transversal. On doit en discuter localement comme on l'a fait pour le TCE ; les discussions ont été locales. Je me souviens dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui compte quand même près de 200 000 habitants, on a fait le tour des quartiers, le tour des écoles. On a discuté localement. Après, la question c'est comment on remonte ça, et là, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Benoît sur la manière : ce ne sont pas des gens désignés pour décider et voter, comme dans un parlement, mais pour mettre ensemble et rediscuter.

1Hartmut Rosa « Aliénation et accélération- vers une théorie critique de la modernité tardive » La découverte janvier 2012

### **Paquito Schmidt**

Je suis d'accord sur un point, on ne peut construire un modèle de démocratie quel que soit le moment, le pays etc... En marchant des solutions vont apparaître, qui vont perdurer puis disparaître. Je ne pense pas qu'on puisse réfléchir en structure locale ou grande structure. D'abord au niveau des entreprises, il n'y a pas beaucoup de grandes structures. 90 % sont des petites entreprises, même si elles sont dépendantes de grandes entreprises. Air-France, SNCF, EDF sont des exceptions. Si on se réclame de l'autogestion, je ne pense pas qu'on puisse conserver des structures aussi grandes que ces entreprises. Il y a des limites, malgré des technologies nouvelles, pour une gestion humaine et on ne ferait pas mieux que les patrons aujourd'hui, qui ne savent pas ce qui se passe en bas, et ce ne serait pas mieux avec des salariés qui seraient amenés à gérer. Le problème du local et des niveaux élevés, cela recoupe aussi les niveaux de structuration de notre pays. Les municipalités plus ou moins grandes, des départements qui ont moins de pertinence aujourd'hui, des régions qui n'ont pas de sens, on devrait construire des principes dans la lutte. Si on prend le grand débat, il y a des gens qui interviennent sur leurs préoccupations, sans lien entre eux. La démocratie commence là où les gens ont des problèmes communs, sinon on discute dans le vague de choses qui ne nous concernent pas forcément. On devrait se poser la question de savoir à quel niveau on doit prendre une décision en fonction de la question posée. La peine de mort concerne tout le monde. La circulation dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris concerne essentiellement ceux qui habitent le secteur. Il faut donc se poser la question du périmètre concerné.

Sur la question du vote, majoritaire, minoritaire, sur le consensus, un vote à 50,1 % est-il pertinent ? Comment faire vivre le droit des minorités ?

### **Christian Mahieux**

Je suis d'accord avec beaucoup de choses dites précédemment. Je vais rebondir sur l'exemple de la SNCF, puisqu'avec un camarade nous avons, enfin, commencé à retravailler sur ce sujet de l'auto-gestion dans les chemins de fer ; nous avons commencé par un article dans le numéro des Cahiers *Les utopiques* qui vient de paraître.

Comment organiser les prises de décisions ? Dans notre texte, nous ciblons trois temps : celui des délibérations et décisions, celui de la formation, celui de l'exécution des décisions prises. Pour ce qui est de la taille des collectifs qui discutent et décident, il y a des choses simples ; par exemple, pour les chemins on peut s'appuyer sur les collectifs de travail, qui correspondent à des entités facilement identifiables (en partie à reconstruire aujourd'hui mais c'est une autre histoire), à taille humaine pourrait-on dire : en gros, c'est sur la base des différents métiers de cheminots et cheminotes.

Mais on ne peut pas en rester à l'échelon le plus local ; il y a nécessité de se fédérer s'il s'agit de faire fonctionner un réseau ferroviaire dans son ensemble. Chacun(e) ne peut pas décider pour un morceau de train ! Ça semble compliqué mais ça ne l'est peut-être pas tant que ça. Si on regarde à l'échelle européenne, ça fonctionne, ça s'articule, entre le réseau français, le réseau luxembourgeois, le réseau allemand, le réseau belge par exemple. Or, il n'y a aucune similitude en termes de taille, entre les réseaux français et luxembourgeois pour rester dans cette illustration. Il est donc possible d'articuler des lieux de décisions de niveaux différents. Mais, dans notre perspective, ça pose les questions du mandat, du contrôle...

Les choses sont relativement simples quand on reste à l'aspect « organisation du travail » : celles et ceux qui font sont celles et ceux qui décident. Mais lorsqu'on parle de la production dans son ensemble, on ne peut pas s'en tenir là. Le service des trains, les plans de transport (horaires, correspondances, dessertes, ...) doivent se discuter et se décider en liant les collectifs de cheminots(es), ceux dont on vient de parler, aux collectifs qui devront exister au niveau des territoires. Dans son principe, l'architecture est assez simple ; elle l'est moins quand on avance dans sa construction possible.

A propos de la rotation des tâches : bien sûr, la formation peut y contribuer grandement, bien plus que dans l'organisation voulu en système capitaliste. Mais la rotation ne sera pas intégrale : on ne sera pas aiguilleur durant trois mois, puis réparateur de wagons quelques semaines, puis conducteur de train deux mois, avant de le redevenir trois plus tard, après avoir exercé d'autres métiers... Quel que soit le niveau de formation, ce ne serait sans doute pas une bonne idée de créer une telle polyvalence. Sans compter qu'elle peut ne pas être souhaitée par beaucoup. Qu'il y ait des métiers différents et donc des gens qui aient des activités professionnelles différentes, n'est pas le problème : ce qu'il faut s'en prendre les moyens que cela n'induisse pas des inégalités, notamment sur le plan de la rémunération.

Même chose, vis-à-vis du commandement, des ordres : chaque aiguilleur ne décidera pas tout seul dans son coin vers quelle voie il envoie un train. Là encore, l'enjeu est de ne pas y lier une notion de hiérarchie. Sur ce plan, il y a une similitude avec les services d'ordres militants autogérés : on n'y discute les consignes durant l'action, mais ça ne signifie pas qu'il y ait des chefs(es).

Il faut pointer ce genre de sujets ; sinon, on ne les traite pas et alors se créent, ou se perpétuent, les fonctionnements hiérarchiques. Dernière chose, à propos du consensus : c'est un des principes forts du fonctionnement de l'Union syndicale Solidaires ; c'est important, parce que vouloir tout régler

par des votes, à 50% ou même par exemple à 66%, c'est partir du principe qu'on valide le principe selon lequel il doit forcément y avoir des gagnant.es et des perdant.es. Ce n'est pas un gage de construction collective partagée, et d'ailleurs, dans bien des cas, ça a comme conséquence que la solution gagnante n'est pas appliquée par celles et ceux qui ne l'ont pas approuvé.

## **Sylvie Larue**

Il a été dit dans le débat que la démocratie pouvait être plus facile à organiser dans les entreprises de petites tailles. Si cela semble vrai, il n'en reste pas moins que les salariés sont aussi confrontés au problème de la démocratie à plus grande échelle puisque les entreprises sont insérées dans une économie de grande échelle. En même temps, ce n'est pas la même chose de débattre dans une assemblée générale de 20 personnes et dans une assemblée générale de 500 personnes. Il y a bien une taille critique dans un sens comme dans l'autre, il faut que chacun(e) puisse se sentir à l'aise pour intervenir dans une AG où on décide.

Pour avoir envie de débattre, de délibérer, il faut être sûr que son avis va être pris en compte. C'est ce qui s'est passé sur le TCE, c'est bien parce chacun(e) avait entre les mains une partie de la décision finale que de nombreux citoyens(es) ont pris part à la campagne du référendum.

Je souhaite aussi poursuivre le débat sur l'éducation nationale, service public de grande taille. C'est un service public où les réformes sont imposées à toute vitesse de l'extérieur, ce qui empêche les personnels qui y travaillent de se sentir experts des grandes orientations de l'éducation, experts de l'organisation de leur travail, et pire qui engendrent de la souffrance chez les enseignants. Ces orientations sont imprégnées des logiques capitalistes.

Les grandes orientations sont des questions qui doivent être traitées à l'échelle de la société dans le cadre de temps forts, et la question de l'organisation du travail doit être gérée en interne, sur un mode autogestionnaire. Et on ne part pas de rien. C'est complexe mais je ne pense qu'on ait besoin de déléguer à des experts. Il existe déjà des marges de manœuvre dans chaque établissement. Une petite partie de la dotation globale horaire est répartie en fonction des projets d'établissement, l'autre est cadrée par les règles nationales pour des raisons d'égalité, car il faut conserver de l'égalité au sein du service public d'éducation.

L'échelle des établissements scolaires est une bonne échelle pour débattre. Le conseil d'administration regroupe déjà des personnels, des élèves, des parents, des élus. Autre institution qui permettait de mettre un peu de démocratie dans la définition des programmes, le Conseil supérieur des programmes, a été régulièrement court-circuité par les politiques qui ont remis en cause des choix issus de la profession.

## **Pierre Cours-Salies**

Nous devons partir de cette interrogation : les personnes avec qui on discute de la situation ressentent que « nous sommes dans une société où tout le monde n'est pas égal et c'est bien connu ». La plupart jugent qu'ils ne sont pas reconnus comme capables. Si nous voulons parler de démocratie il faudra bien prendre en compte cette interrogation. On y reviendra.

Si on part de la question sur la taille des activités démocratiques, l'expérience dont parle Josiane est très intéressante ; mais c'était avant que la loi existe. Depuis, le déroulement des institutions démocratiques, un spectacle qui domine et auquel on ne peut pas grand-chose, s'est faite et pèse. De même, quand il s'agit d'une assemblée pour faire le RIC, on retrouve la question. Vous le trouverez dans le texte sur le Ric fait par une commission démocratie d'Attac (que vous avez reçue) à laquelle

j'ai participé, et qui a intégré les réflexions des Gilets Jaunes de Montpellier qui avaient mis au point une réflexion sur le RIC dans une assemblée regroupant quatre-vingt Gilets jaunes.

Dans une Assemblée de cent personnes, est-ce la même chose de parler devant cent ou devant 25, ou 15 ? Bien sûr non. Dernièrement à Montreuil nous avons fait une réunion de 150 personnes pour discuter de l'actualité de la ville et de son avenir. Elle a eu lieu en plusieurs moments, avec deux temps de discussions de groupes de six personnes, deux fois avec une composition différente, et une synthèse ensuite faite par une dizaine de participantes et participants. On a pu discuter de tout ; mais pas de la même façon, en faisant connaissance entre des personnes ne se connaissant pas auparavant... Il s'est passé tout autre chose que s'il y avait eu 150 personnes en assemblée pendant deux heures et demie.

Que vise-t-on ? Des choix politiques discutés en commun ou des futurs aristocrates de l'élection qui seront, admettons rouge, noir et vert, ou rose ? On rencontre aujourd'hui des gens qui pensent à ce changement dans les activités démocratiques, et le pratiquent. Cela fait partie de notre réflexion.

Ma deuxième remarque : combien se réunissent et prennent la décision de demander un référendum. 1% de la population ? 2% ? Qui va le faire ? Quelle proportion de la population ? On peut avoir l'usure d'un tel système par des groupes d'extrême droite, ou par des groupes anarchistes qui veulent avant tout promouvoir leurs idées. Cela fait partie des droits de n'importe quel groupe. Quelles sont donc les conditions pour le débat démocratique ?

Aussitôt, se pose la question de financer cette activité. Qui paie pour faire fonctionner la démocratie locale ? Tout le monde ? Dans ce cas même celles et ceux qui sont contre vont la financer. Cela peut-il paraître juste ? Si cela est financé par ceux qui veulent cette consultation, nous voilà en plein dans des cotisations, en plus et à côté des impôts, et donc des questions de richesses, de dons et d'inégalités sociales. Le droit à la démocratie locale demande une option politique pour des institutions nouvelles, financées à ce titre. Cela est beaucoup plus détaillé dans le texte du RIC issu de Montpellier, repris dans celui d'ATTAC.

Je termine par une dernière question : les gens « autour de chez moi », cela n'existe pas. Les discussions spontanées sont ce qui a été matraqué par la télévision depuis deux jours. Là-dessus, si on parle de démocratie, il s'agit de maîtriser les informations, et pas seulement les informations locales. Il y a quelques jours, nous avons eu une discussion avec un groupe de l'association un salaire à vie. La question sur droit au salaire, droit au travail se heurte à une interrogation : comment avec l'Europe est-il possible de savoir ce qu'on produit au niveau national ? J'avais une petite cuillère à café, et il y était écrit, en anglais : « *IKEA, produit en acier, République populaire de Chine* ». A quelle taille pouvons-nous délimiter les questions que nous devons réfléchir et débattre ?

Où avez-vous une petite entreprise qui serait tout à fait indépendante ? Une entreprise qui produirait pour son utilité sociale et sans but lucratif ? Nous ne pouvons pas traiter des problèmes locaux comme s'ils existaient à une échelle vraiment indépendante. Dans le « local », il y a toujours le global. Il n'y a pas de jour, depuis des mois, que celles et ceux qui nous entourent ne pensent pas à la Chine. Et nous, qui combattons le capitalisme, quand avons-nous discuté politiquement de la Chine ?

## **Rémy Querbouet**

Je suis d'accord avec l'idée qu'il n'y a pas de modèle mais des principes. La règle et les méthodes doivent être discutées et acceptées par les gens qui participent à la décision. On questionne à chaque fois les modes de décision. Quand on est dans un processus démocratique, on prend des décisions, on doit aussi contrôler ses applications et évaluer.

## **José Tovar**

Sylvie nous dit qu'il existe un Conseil supérieur des programmes dans l'Éducation Nationale, tous les gens intéressés à cette question ont produit des propositions qui ne demandaient plus qu'à être avalisées car elles faisaient largement consensus. Pour moi cela pose la question des rapports entre l'intérêt commun et l'intérêt particulier. Quand on dit c'est le collectif de travail qui décide, il décide de quoi ? Il décide de l'organisation des modalités de travail, de l'organisation de son travail. Mais s'il s'agit de discuter des programmes, du système éducatif, ce ne sont pas les profs de collège, les profs de lycée qui doivent décider, ce ne sont pas les experts locaux, c'est l'intérêt collectif qui doit primer. Qui décide ? Pour moi il y a un vrai problème, il s'agit de décider avec le maximum de consensus possible. Ce ne sera jamais la totalité.

A Ensemble on a discuté du projet éducatif que l'organisation devait porter. Et comme on partage tous des choix autogestionnaires, on s'est interrogé sur les objectifs du système éducatif : former le travailleur ? former le citoyen ? Je suis favorable à l'autogestion au sein des établissements, mais pour les grandes orientations, il s'agit d'un choix à une autre échelle.

## **Bruno Deltasudda**

Je partage ce qui a été dit à l'instant par Pierre et par Patrick plus tôt ce matin et je reviens sur les échanges qui viennent d'avoir lieu à propos du désintérêt porté à la chose publique par une partie de la population.

Je voudrais inciter à la prudence et rappeler que celles et ceux qui participent aux mobilisations citoyennes, aux mouvements sociaux et aux processus révolutionnaires, le plus souvent, n'auraient jamais imaginé le faire juste avant.

Demain ou après-demain, et on n'est pas au bout de nos surprises, ce seront bien d'autres que nous qui participeront à ces mouvements ou ces révolutions, et qui s'intéresseront à ce sur quoi nous échangeons et pas forcément celles et ceux qui sont aujourd'hui autour de cette table.

Quand on est consulté(e), ce qui est essentiel c'est de savoir que son point de vue sera entendu, c'est ce que disait Sylvie.

Quand c'est le cas, et c'est un élément qui s'ajoute à ce qui précède : si la société pense qu'elle peut être entendue, alors tout peut changer et il y a alors des ouvertures et des possibles extraordinaires en termes d'intérêt pour la chose publique, de mobilisations à une échelle de masse... etc.

**Que penser d'une « Chambre sociale » ? Pour les uns c'est le moyen d'assurer aux forces sociales d'avoir accès aux délibérations qui les concernent, pour d'autres c'est cantonner le social dans une chambre elle-même cantonnée au social et cela s'inscrit dans la reproduction de la dissociation du social et du politique.**

**Pierre Zarka**

Aucune raison de confiner le social au social : Cette proposition est de fait déjà en retrait sur réalités du mouvement social : la CGT, le Snes et les guerres coloniales. La question du nucléaire : la chambre sociale limitée à la défense de l'emploi ? Celle du climat ? ou du racisme ? Une Chambre sociale suppose, que la politique est ailleurs et l'on revient au système délégataire, que la dissociation social/ politique est maintenue.

Cela pose une question en amont : Si cette dissociation est maintenue quel est le processus de constitution d'un rassemblement majoritaire pour obtenir une telle chambre ?

Est-ce que cela supprime la spécificité de la politique ? Mais cette spécificité n'est-elle pas un leurre qui rend légitime la confiscation des pouvoirs d'intervention ? Lorsque l'on parle de mouvement social n'est-ce pas une manière bien inconsciente d'intégrer une amputation ? Le fait d'être cantonné à la doléance ? A mon sens : le politique ; le social ; le sociétal ; le culturel sont autant de portes d'entrées pour participer à la connaissance et à la maîtrise des besoins de la société. Si la question du social n'implique pas celle du climat, la défense de l'emploi sera toujours opposée à l'écologie. La question du dépassement du rapport salarial actuel est posée par des partis, par la CGT, par des associations. Ce qui n'est pas réglé c'est qui constitue le pouvoir...Et on retombe sur le point précédent.

**Jacques Pigaillem**

La question de la chambre sociale telle qu'elle est posée, pour moi, mon sentiment c'est qu'il n'y a pas de question. Je comprends que pour des gens il puisse y avoir des contradictions, mais pour moi il n'y en a pas.

La question d'une chambre sociale c'est de savoir si nous sommes pour une démocratie où il y a toujours des syndicats et des associations.

S'il y a des syndicats et des associations, si on ne les supprime pas, il est évident qu'ils portent une parole collective. Si cette parole est collective, on ne peut pas dire « y en a pas besoin car il y a une chambre politique élue par tous les citoyens ». Mais là ce sont des individus qui votent sur une base de partis. Si on considère qu'il y a toujours syndicats et associations, il faut qu'il y ait un lieu où leurs différentes approches, qui ne sont pas forcément convergentes et peuvent être divergentes ou opposées, se rencontrent

La vraie question sur la chambre, ce n'est pas le fait qu'il y en ait une, c'est sur quoi elle est bâtie. Je reviens sur ce que j'avais dit en janvier

Si c'est le CSCE d'aujourd'hui, elle ne représente rien puisque ce sont des personnes qui sont désignées pour partie par le gouvernement pour partie par les directions syndicales et d'autres instances. Elle n'est donc pas représentative ; il y a un problème de désignation

Il faut qu'elle soit basée sur une confrontation des différentes expressions collectives à tous les niveaux, locaux, intermédiaires ou transversaux parce qu'il y a des choses qui se décident localement mais qui sont incluses globalement. C'est la vraie question

Je vais prendre un exemple pour illustrer. La première loi Macron, je me souviens : manifestation à l'appel d'organisations politiques et syndicales. On dénonçait tous le travail du dimanche, éventuellement la médecine du travail et les organisations représentatives.

Et puis, à la fin du cortège, un groupe de notaires est venu s'y mettre. Evidemment on ne se mélange pas.

Or, cette loi Macron avait plusieurs impacts. Les organisations syndicales et politiques n'ont vu que la partie statut du travail. Les écologistes ont vu un peu les cars Macron et les décisions sur les grandes implantations comme NNDL

Mais c'était une loi plus transversale politiquement qui remettait en cause toute l'organisation sociale depuis 45.

L'histoire des notaires et des experts comptables, des géomètres, c'est celle de professions libérales qui ont une mission de service public, des services publics que la Révolution n'a pas nationalisés.

Macron a dû revenir en arrière car les notaires ont négocié pour garder leurs privilèges d'une autre manière.

C'est là qu'il aurait fallu une confrontation entre les organisations syndicales, les associations environnementales et les représentations des professions. Ça pose la question de ces lieux de confrontation. Pour moi la chambre sociale, si on envisage une construction plus élaborée, elle se justifie. Si c'est pour faire un CSCE bis avec des gens un peu plus représentatifs, on passe à côté.

### **Benoit Borrits**

Il me semble que la demande d'une chambre sociale s'inscrit dans le cadre d'une démocratie représentative traditionnelle servant de cadre à un système économique capitaliste. D'une certaine façon, celle-ci existe déjà avec le Conseil Economique, social et écologique (CESE). Que demandons-nous de plus ? Que les représentants du patronat en soient exclus et que seules des organisations de salariés soient présentes, peut-être en cohabitation avec des organisations de consommateurs ou écologistes ? Que cette chambre soit seule à être à même de déterminer les questions relatives au droit du travail et à la sécurité sociale prise dans son acception la plus large ? Nul doute qu'une telle chambre avec de tels pouvoirs serait une avancée profonde par rapport à l'existant et nous ne pouvons qu'y être favorable.

Mais une question doit être posée : est-ce qu'une telle chambre dans laquelle les représentants du capital seraient exclus pourrait être compatible avec le capitalisme ? Pour le dire autrement, si le fonctionnement des entreprises demeurent inchangées, c'est à dire que les apporteurs de capitaux continuent de diriger les entreprises, ceci signifie qu'il existe à partir de là deux scénarios possibles ? Le premier qui consisterait pour les organisations de salariés à restreindre leurs aspirations à plus de sécurité sociale pour maintenir les conditions actuelles d'exploitation de façon à ce que les actionnaires renouvellent les investissements. Dans ce cas, on se trouve dans une configuration qui n'a guère changée : c'est le régime du « jamais possible » du patronat qui existe actuellement et cette chambre sociale n'apporte alors rien par rapport à la situation actuelle.

La seconde qui ferait que la chambre sociale ferait fi des positions du patronat, déciderait contre celui-ci. A partir de là, deux issues sont envisageables : une issue postkeynésienne dans laquelle cette hausse du salaire réel est de nature à pousser les propriétaires à investir pour répondre à la demande nouvelle, ce qui au final s'avère une bonne nouvelle pour le capitalisme. Une autre que je juge plus probable est que les actionnaires se lancent dans une grève des investissements et un non renouvellement de ceux-ci. On ne peut donc nullement se baser sur la seule hypothèse postkeynésienne et on doit, parallèlement à la mise en place de la chambre sociale, décider de mesures législatives permettant aux salariés de prendre le contrôle des entreprises et de mettre un terme au pouvoir actionnarial.

Cette situation assez probable est donc une sortie du capitalisme qui se caractérise par une gestion par les travailleurs des unités de production anciennement propriété des actionnaires. Soyons clair : nous parlons ici de l'essentiel de l'économie. Qui peut penser qu'un tel mouvement se limiterait aux unités de production marchandes ? Est-ce que les luttes actuelles des fonctionnaires ne traduisent pas aujourd'hui une volonté de contrôle de son travail autant en terme de finalités que des conditions de celui-ci ? Les exemples ne manquent pas : la SNCF, les douanes, les hôpitaux ou l'enseignement... Aujourd'hui, ce travail est contrôlé et décidé par l'État et les politiques décidées par les élus. Ceux-ci, dans une logique délégataire, sont censés être les représentants des citoyens et justifient ainsi la position subordonnée du travail dans les unités de productions non marchandes. Ce glissement du pouvoir des mains des propriétaires, privés comme publics, ne pourra que s'étendre au domaine non marchand des administrations.

Dès lors, c'est un nouveau concept démocratique qui émerge : un concept dual dans lequel les travailleurs vont co-gérer leur activité avec les usagers et/ou citoyens. La base devient l'unité de production. Quelle est-elle ? Bien sûr les entreprises intervenant dans le secteur marchand telles qu'elles existent actuellement. Mais aussi les administrations en tant que telles et je dis bien les administrations en employant le pluriel. C'est à dire que chacune seront désormais politiquement autonomes : l'enseignement, la défense-politique extérieure, le réseau ferré... Chacune de ces unités de production sera donc cogérée par ses salariés et ses usagers/citoyens. Deux grands avantages. Les citoyens pourront s'exprimer de façon autonome dans chacun des domaines de la vie politique et non donner des pouvoirs à des représentants qui pratiqueront une politique dans différents domaines. Le second est une autre conception de la démocratie qui donne toute sa place au travail et à l'activité productive : la démocratie est une rencontre entre des personnes qui travaillent, réalisent un produit ou un service et des personnes qui en bénéficient. Une démocratie qui dit « ferme ta gueule » aux travailleurs, qui les nie dans leur capacité politique en tant que travailleur ne peut pas être une démocratie. L'éviction des actionnaires et leur remplacement par les travailleurs ouvre donc bien la voie à la disparition de l'État en tant que tel qui sera remplacé par une fédération multiforme d'unités productives s'imbriquant les unes dans les autres.

Quelle sera alors la place d'une chambre sociale ? Aucune. Les diverses fonctions de la sécurité sociale – famille, santé/maladie, retraite – seront donc diverses unités productives de services qui seront cogérées par les travailleurs de ces différentes branches et les citoyens qui en fonction de l'acceptation de mesures de financement réaliseront divers services. Doit-il y avoir une politique générale des revenus ? Pourquoi pas. Bernard Friot en propose une basée exclusivement sur la qualification. Ce sera probablement une base existante du revenu mais je pense que ce ne sera qu'une base et que d'autres sources de revenus existeront en parallèle : marché pour économie marchandes, objectifs demandés par les citoyens dans le non marchand... je ne m'étends pas plus là-dessus tant les combinaisons sont possibles et infinies. Mais nul doute que cela suppose la création d'une nouvelle branche de la sécurité sociale qui établira des formules de péréquation du revenu entre les travailleurs et que cette branche remplira alors la dernière partie des fonctions d'une chambre sociale.

Alors une chambre sociale pour faire quoi ? Soyons clair, elle n'a absolument aucune place dans une société post-capitaliste car elle est fondamentalement un organe de fonctionnement de la démocratie représentative. Par contre, elle a toute sa place dans un programme social-démocrate postkeynésien qui entendrait augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée. Dans un souci d'unité de la classe salariée, nous pourrions donc soutenir une telle mesure tout en ayant à l'esprit qu'elle engendrerait de nouvelles contradictions dans la société qui nécessite une sortie par le haut, par l'éviction des actionnaires, par la destruction de l'État représentatif tel qu'il est et donc d'une éventuelle chambre sociale.

### **Patrick Silberstein**

On ne peut réduire la question des « chambres d'intérêts particuliers » – évoquées lors de notre séance précédente – à une « chambre sociale ». Je nous invite sur ce sujet à ré-explore l'expérience de l'autogestion yougoslave, du projet, tel qu'il s'est mis en place, tel qu'il s'est décliné dans des lois, dans la pratique constitutionnelle, dans les rapports entre les entreprises, les républiques et les groupes nationaux, les collectivités territoriales, l'ensemble fédéral. Et bien entendu dans ses contradictions.

Il y a des textes et ne sont pas des textes d'idéologues ou de gauchistes échevelés mais de gens qui étaient au pouvoir et qui ont tenté à la fois de reconstruire un pays et de construire un projet pour échapper à la fois à la tutelle impérialiste et à l'URSS stalinienne<sup>1</sup>.

Les chambres d'intérêts particuliers permettent de traiter des questions particulières propres à des groupes sociaux – quels qu'ils soient : linguistiques, culturels, etc., – cristallisés ne soient pas rejetées ou non traitées parce que minoritaires dans une assemblée ? Il faut penser la question des droits particuliers pour que des entités minoritaires ayant des aspirations et des revendications spécifiques n'intéressant pas la « majorité » ne voient pas celles-ci non prises en compte par cette majorité qui ne serait pas intéressé aux questions posées.

De telles « chambres d'intérêts particuliers » permettent d'articuler « démocratie de projet » et intérêt général et de penser une démocratie où l'ensemble des citoyens individuellement et collectivement exerceraient leurs droits, construisant ainsi un universel prenant en compte le particulier.

Si il y a six mois cette discussion pouvait être considéré comme abstraite, elle appelle *aujourd'hui* – dans un contexte de crise ouverte de ladite démocratie représentative mise à nu par les Gilets jaunes – à un approfondissement – ce que nous faisons – articulé à des réponses politiques répondant à telle ou telle situation – ce que nous ne faisons pas.

<sup>1</sup>On peut aussi se référer à la Tchécoslovaquie de 1968 comme nous le rappelle les projets de thèse du 14<sup>e</sup> congrès clandestin du PCT : « cela suppose, d'une part, l'utilisation des possibilités de la démocratie basée sur la représentation (en particulier le Parlement), d'autre part, la liaison de la démocratie directe et indirecte tendant à renforcer l'autogestion dans tous les secteurs de la vie sociale (sur les lieux de travail et dans les localités). où celle-ci peut dépasser les limites de la démocratie basée sur la représentation, et là où les conditions sont mûres pour l'autodétermination libre [...]. le Parlement aurait lui-même tous les droits législatifs et de contrôle. Cependant, il pourrait être lié et en partie limité par l'obligation de respecter dans l'exercice de ses compétences le point de vue des Chambres spéciales (« auxiliaires ») qui seraient créées en fonction des principales sphères de la division sociale du travail [...]. On introduirait ainsi dans l'activité des organes de représentation un élément alliant la démocratie à l'exigence de « diriger en connaissance de cause » (*Autogestion : L'encyclopédie internationale*, tome 3, Paris, Syllepse).

## **Pierre Cours-Salies**

Prenons un exemple. Chambre sociale ? Qui, comment ? Avec quels liens aux luttes les plus ordinaires ?

Prenons un exemple parce qu'on en parle trop peu. Une assemblée générale de délégués CHSCT à laquelle j'ai assisté il y a quelques mois. Trois cent personnes. La situation est de savoir comment ne pas laisser disparaître leur expérience du fait des lois El Khomri, Valls, Hollande, Macron... Ils émettent une idée, soutenue par Christine Castejon et quelques autres ; une grande part des présent.e.s, tout de même, sont avant tout assommés. Où pouvaient-ils se faire entendre ? L'expérience des CHSCT, notamment ceux qui ont pu fonctionner avec du temps, en usant de l'intervention d'experts choisis syndicalement, qui ont donné lieu à des rapports utilisables et publiables, voilà une mine pour ne pas mal traiter les conditions d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail, de santé au plein sens.

Où faudrait-il faire en sorte que ceci soit exprimé ? Une chambre sociale ? Un Conseil et social environnemental ? Vous pouvez le tourner par tous les bouts, s'il y a une intervention pour faire entendre ces expériences et ces connaissances, vous ne direz pas qu'il s'agit « seulement de santé », ou « d'ordre social ». Parce que c'est directement politique : c'est la pollution, les cancers plus ou moins généralisés, c'est la consommation. De la politique concentrée. Mais, comme ils ne sont nulle part écoutés institutionnellement, ils et elles sont réduits à dire « nous défendons notre expérience du social ». De plus, souvent, les délégués CHSCT ne sont pas les dirigeants syndicaux les plus connus ; dans la CGT cela a été un peu corrigé ; dans la CFDT cela a plutôt eu tendance à reculer... Notre question devient : est-ce de la politique concentrée ? Allez-vous les mettre dans une « Chambre sociale » ? Il faudrait qu'ils et elles aient les moyens d'une expression politique, par exemple une commission nationale à laquelle les députés qui le souhaitent seraient conviés ; mais elle devrait s'organiser autour et à partir de l'expérience des délégués et de leurs collègues de travail.

Les députés seraient les bienvenu.e.s ; mais les droits de financer leurs voyages, de poursuivre des enquêtes, de communiquer des résultats pour les faire analyser et en discuter les suites devraient être reconnus et assurés aux délégués CHSCT. Leurs expertises de CHSCT devraient être un bien public discuté politiquement. La façon de faire la loi aujourd'hui doit être transformée par une autre façon de faire la loi.

On pourrait expliciter la même question au sujet des femmes. Il y a des séries de règlements, de lois et de décrets sur le refus des diverses discriminations à l'encontre des femmes (égalité, violences, harcèlement...). Cela ne bouge pratiquement pas tant que des collectifs locaux ne sont pas reconnus, et ils devraient l'être partout, et coordonnés nationalement. Des collectifs ayant des droits pour intervenir, publiquement, de requérir des interventions administratives, policières et politiques ; des collectifs formant la composition, les participant.e.s d'une commission active de l'Assemblée nationale. Personne ne va proposer sérieusement une Assemblée des femmes ?

Si on prend les choses de tous les jours comme cela, il y a moyen de faire comprendre les questions institutionnelles au plus grand nombre, avec la diversité des questions sensibles. Le spectacle de la misère a pour effet de dépolitiser les questions ; une exigence de la faire traiter politiquement change la politique y compris de l'Assemblée nationale."

## **Jacques Pigaillem**

On a un malentendu. Pour moi une chambre sociale ce n'est pas une chambre où on ne discute que des lois sociales. C'est un endroit où les différentes minorités - Patrick parlait des minorités, oui ça en fait partie ; moi je parlais des syndicats, des associations ...

Tu prenais l'exemple du nucléaire, c'est une question politique. Ce qui m'intéresse c'est que ce ne soient pas des députés qui ont leurs groupes de pressions, leurs lobbies derrière eux pour ou contre. Que la CGT fasse du lobbying auprès des députés communistes et les assoc' anti-nucléaires auprès

des députés Verts. C'est pas ça qui m'intéresse ; ce qui m'intéresse c'est que les associations contre le nucléaire discutent avec la CGT. C'est pas du social au sens strict. Une chambre qui représente la diversité de la société dans ses minorités dans ses organisations collectives, parce que le débat politique ne peut pas être qu'individuel au sein d'organisations.

**Rôle des assemblées tirées au sort ? Pour certains ils sont la garantie de dégager les « représentants » ainsi désignés de tout carriérisme et d'assurer que toute décision citoyenne serait respectée. Pour d'autres dans la mesure où une société sans conflit ne peut exister cette proposition prive les citoyens de leur rôle de choisir des options à travers des personnes et en fonction de ce qu'elles portent. Rien ne peut se soustraire aux confrontations et choix politiques des intéressés.**

### **Pierre Zarka**

J'étais favorable au tirage au sort et je vais dire pourquoi j'ai changé d'avis.

En fait, cette proposition veut éviter carriérisme et cumul dans le temps de mandats, elle témoigne du souci de désacraliser la fonction. Je partage ce souci. Mais de fait, son caractère garde-fou implique qu'elle est conçue dans le cadre de la poursuite d'une manière ou d'une autre d'un système représentatif, délégataire et étatique. De plus elle suppose l'absence de dissensus au moment de la désignation. La référence aux jurys d'Assises ne tient pas : la justice suppose l'absence de toute idée préalable, ce qui n'est pas le cas pour la politique. Tout conflit serait devenu inexistant. Mais si 1) les élus sont des chargés de missions bien définies 2) une société est nourrie par des contradictions et de la conflictualité, il me paraît bien difficile de gommer le pouvoir et la responsabilité de désignation des électeurs. Je partage complètement l'idée que l'on puisse tirer au sort dans le cadre d'une organisation puisque l'adhésion est volontaire et est en elle-même une sélection, mais en ce qui concerne la société, sa pluralité et sa conflictualité inévitables doivent pouvoir se retrouver dans les espaces larges de coordination. La désignation des porte-paroles fait partie intégrante de l'exercice de la citoyenneté. Je ne tiens pas à ce que la personne qui serait en charge de porter une demande en matière de santé ou de salaire soit raciste.

Et l'on peut très bien décider de la rotation de celles et ceux que l'on charge de porter la parole des assemblées locales. Ne partons pas du point de vue de la structure mais partons bien du point de vue du citoyen(ne) lambda qui a davantage de probabilité de ne jamais être tiré au sort. Et la présence de femmes ou de migrants est une question de responsabilité de tous qui ne se règle pas par le sort.

### **Christian Mahieux**

Je ne reprends pas toute la deuxième partie de l'intervention de Pierre, ça correspond à ce que je voulais dire. Mais, juste un point de compréhension, ou plutôt d'incompréhension : dans cette Chambre sociale, même si on lui trouve un autre nom, il y aurait donc les organisations syndicales et associatives, dont on dit qu'elles font bien de la politique ; mais, à côté, dans une autre instance (pour ne pas dire institution), il y aurait les organisations politiques, parce que ce ne serait pas de la même politique dont on parle ? Si c'est ça, cela revient à maintenir les organisations syndicales, associatives et les organisations « de fait » à un rôle inférieur vis-à-vis des politiques.

### **Paquito Schmidt**

Je suis d'accord avec Patrick. Ce que je ne comprends pas bien, c'est où on se situe, j'ai l'impression qu'on parle d'un modèle une fois la révolution faite. On a des expériences. On a en

France un Conseil économique et social. On peut discuter de sa composition. Ce CESE a un rôle purement consultatif. C'est un problème. Mon syndicat prône la négociation collective. Si la négociation collective interprofessionnelle aboutit à un accord, est-ce que cet accord doit s'appliquer, mais alors quel est le rôle du parlement ? Qui fait la loi ?

Autre problème, si demain on se débarrasse des actionnaires, y aura-t'il une homogénéisation de la société ? Je n'y crois pas. Le rôle des syndicats est différent du rôle de l'autogestion elle-même. Demain il y aura toujours besoin de contre-pouvoir. Les minorités doivent pouvoir continuer à exprimer leur point de vue.

Comment on articule la représentativité par des députés et la représentativité d'une chambre.

## **Francis Sitel**

Les conditions de la démocratie, comme l'a indiqué Benoît, ne sont pas déterminées par la taille de l'organisation concernée, grande ou petite. En ce sens, par exemple, que les perversions de la délégation ou les ravages de l'autoritarisme peuvent être présents dans les plus petites structures (pensons à la famille), alors que dans les plus grandes sont susceptibles d'exister des espaces démocratiques. Disons que plus est grande l'organisation concernée, plus s'aggravent les difficultés liées à la représentation, et que le quantitatif est susceptible de se transformer en qualitatif.

Des appréciations différentes sur ce point existent. En revanche l'échange a confirmé un accord unanime sur l'importance du facteur temps. A l'évidence l'exercice de la démocratie demande du temps. Il nécessite de se libérer du carcan des contraintes du travail, voire celles de la vie quotidienne. Cela a été dit précisément. On peut aller au-delà de ce constat.

La démocratie est de l'ordre de la prise de parole, et de la délibération. Mais aussi de la décision, et de l'exécution de celle-ci. Entre l'une et l'autre existe une contradiction. La délibération est plus ou moins exigeante en temps (où l'on retrouve la question de l'échelle, la complexité, moindre dans de petites instances, croît à la mesure de l'agrandissement de l'espace concerné). Alors qu'elle peut être sans fin, elle doit être conclue par la décision. On voit combien les propositions visant à plus de démocratie ou à une meilleure démocratie, par exemple autour de ce que pourrait être le recours au référendum, ou le rôle qui pourrait être celui des assemblées primaires ou de base, se traduisent nécessairement par des temps longs de délibérations et d'échanges... Tout cela est totalement à contre courant d'une donnée systémique de nos sociétés, à laquelle il paraît impossible d'échapper : l'accélération du temps. On voit comment nos outils modernes de communication favorisent les échanges, mais sous contrainte de cette accélération du temps, et comment ils ne facilitent guère, c'est le moins qu'on puisse dire, des conditions de délibération démocratique, avec ce que cela suppose d'exigences de respect des opinions différents et de « prendre le temps »...

Autre point à souligner. Nos réflexions sur la démocratie concerne une société où existe la domination de classe. D'où la question de l'autorité : quelle autorité va légitimer la décision prise après délibération (plus ou moins effective, ou fictive) ?

Les dominants imposent, insidieusement ou brutalement, qu'il y a une vérité, dogmatique, voire d'évidence, qui légitime les décisions qui leur importent, les présentant comme celles des « sachants », des experts, désignés comme tels par eux. Est alors occultée la part d'idéologie que recèle un pragmatisme affiché. Les vrais « sachants », ceux qui disposent dans un domaine donné de la connaissance, n'ont pas de problème pour confronter celle-ci avec d'autres et de la partager avec celles et ceux qui sont intéressés. D'où l'intérêt des commissions où scientifiques et citoyens tirés au sort peuvent débattre de questions complexes devant déboucher sur des choix politiques, ou le rôle joué par les associations de malades...

Pour les grands choix économiques et sociaux, l'autorité des décisions prises est d'un autre ordre : autoritaire, despotique. Car il s'agit d'imposer des intérêts antagoniques à ceux de la majorité.

Face à elle, l'autorité résultant d'une délibération démocratique ne tire sa légitimité que de celle-ci. Une décision prise en fonction de règles qui elles-mêmes doivent être délibérées et décidées (au consensus, par vote majoritaire...). Et elle doit assumer qu'une telle décision est prise au risque de

l'erreur. D'où l'importance des procédures de suivi, de contrôle de l'exécution. Il faut observer, réaliser des va-et-vient entre assemblées et délégués, entre représentés et représentants, et assurer une rotation des responsabilités... Donc relever le défi le plus redoutable, celui de la mobilisation, dans la durée, des citoyennes et citoyens.

### **José Tovar**

Je n'avais pas bien compris la problématique de la chambre sociale, mais les interventions me permettent de faire référence à mon expérience. Dans les années soixante dix, je voulais participer aux réunions des femmes du mouvement féministe, mais je me suis fait virer, et ce que cela a donné : la diffusion dans toute la société des enjeux féministes. Même chose pour les écologistes qui ont fait un parti dédié, et cela a permis de diffuser les enjeux écologistes dans toute la société. Les femmes ne parlaient pas au nom d'une minorité, mais c'était une majorité opprimée par un pouvoir qui les méprisait. Et à chaque fois c'est la même question. Comment les gens qui sont dominés peuvent faire prendre en compte leurs aspirations ? Pas sûr que cela passe par un Conseil économique et social. Il y a place pour une multiplicité d'organisations qui répondent à des besoins momentanés. La question de la prise en compte par la chambre des députés de l'ensemble de ces besoins est posée.

### **Alain Lacombe**

La complexité de notre débat c'est qu'on veut construire de manière théorique une architecture institutionnelle pour résoudre des problèmes qu'on ne peut pas résoudre autrement. La vraie question c'est comment ces volontés d'interventions citoyennes, dans des espaces qui existent ou à créer comment elles peuvent avoir du pouvoir sur la chambre. Comment acquérir du pouvoir ? Il faut renverser les choses. Il faut expérimenter des solutions pour aller plus loin.

### **Pierre Cours-Salies**

Je réagis à l'expression de Patrick Le Trehondat au sujet de Solidarnosc et de son expérience. Pour en préciser la portée comme je la perçois. Solidarnosc commence par arriver à imposer une négociation publique à Jaruzelski : à la télévision, visible dans toute la Pologne, une discussion devant l'Assemblée générale, en direct, avec le gouvernement. Pour montrer que rien n'est à cacher. Il n'est pas étonnant que, pour ce syndicat qui en plus avait gagné sur une grande partie des revendications, les adhésions se multiplient ensuite, partout, et atteignent dix millions d'adhérents sans doute. Remarquons qu'en plein pouvoir stalinien continu il y a eu cette ouverture démocratique que Macron et tous nos pseudo-démocrates n'ont pas voulu avoir avec les Gilets Jaunes, pas plus que lors des diverses mobilisations des travailleurs de ce pays : la Loi travail, la réforme-privatisation de la SNCF...

Toutefois, souvenir douloureux, dix mois après c'est le coup d'Etat et leur interdiction, approuvée dans les 48h par le PCF, qui avait discuté bien plus de temps en 1968 au sujet de l'intervention du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie.

Du coup, j'ai réagi parce que nous avons trop tendance à discuter sur des projets, des réflexions collectives très intéressantes, mais à ne pas accorder assez de temps aux expériences collectives qui ont eu lieu dans la durée.

Il faut partir d'une préoccupation : comment corriger cette démocratie-ci. Nous avons tort de ne pas discuter, depuis des mois, de ce que propose Dominique Rousseau : une démocratie en continu. Comment on intervient pour que les citoyens aient prise sur la loi en train de se faire ?

Sa proposition, de fait, représente une rupture avec ce qui se fait depuis le début du 20e siècle : les députés sont là pour « faire la loi ». Cette expression est double : elle décrit que « le législatif fait la loi » ; mais en même temps les députés sont là pour que leur présence contribue à soumettre les individus à la loi. Or, ces députés sont sélectionnés selon des modalités telles qu'ils dépendent des chefs de partis : l'oligarchie du système représentatif, à condition de se dérouler dans des conditions où elle crée une dépendance des députés, conditionne les carrières, le présent et l'avenir des députés. A ce prix, en laissant faire quelques exceptions pour que les ouvriers et d'autres couches salariées aient leur moyen de se faire entendre, avec une série de « tribuns » - qui font entendre des voies du peuple sans exercer le pouvoir-, les chefs de partis autorisent à avoir une activité politique des hommes (depuis moins de temps des femmes aussi), ainsi l'oligarchie électorale consolide l'oligarchie capitaliste. C'est un fait travaillé et discuté par les grands auteurs du début de 20e siècle (Moiseï Ostrogorski et Roberto Michels, repris par Max Weber).

Les propositions de Dominique Rousseau ne suffiraient pas pour « démocratiser radicalement la démocratie ». Le mécontentement qui s'est développé et qui s'exprime en dehors des institutions devrait permettre de défendre, aussi, ce qui devrait être à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale : les circuits-courts, toutes les possibilités des scops, les alternatives écologiques, les questions de la santé, les activités culturelles des diverses minorités. Faire des lois, cela devrait partir des enquêtes et des débats effectifs de la population concernée ; tant mieux si, de plus, des discussions contradictoires entre experts permettent une réflexion publique, des séquences d'informations et de discussions qui permettent de construire des points de vue et des options.

Notre discussion devrait donc démystifier cette expression « faire la loi » : qui doit faire la loi ? Et comment ?

### **Bruno Dellasudda**

Sur le contrôle, je suis d'accord avec Pierre mais j'ajoute ceci : le contrôle est lié à la délégation de pouvoir.

Donc, dans une certaine mesure, le contrôle est antinomique avec l'autogestion et dans le contexte actuel, c'est plus d'autogestion que de contrôle que nous avons besoin.

Ce n'est pas un débat du passé -même si certain.e.s ici l'ont mené autrefois-, c'est une question d'actualité et on ne peut se cantonner au contrôle ou alors cela se retourne contre l'autogestion en tant que pratique, stratégie et perspective.

L'autogestion généralisée n'est certes pas pour demain : il ne s'agit donc pas de faire disparaître la notion et l'exigence de contrôle mais sans s'y laisser enfermer, et faire attention à cela.

### **Daniel Rome**

En écoutant les uns et les autres quelques idées me sont venues. Tout d'abord, tout ne se résume pas à la loi même si la loi définit des droits. En 1974 on a voté la loi autorisant l'IVG et aujourd'hui le syndicat des gynécologues-obstétriciens demande le droit de ne pas appliquer la loi pour des raisons morales. Ainsi une loi votée par le parlement peut être remise en cause ou la torpiller dans son application sous la pression de lobbies. Ce qui compte à mon sens c'est la construction d'un rapport de force car il est arrivé que la réalité sociale devance la loi, la loi n'étant que la concrétisation d'une situation déjà acquise dans les faits. On pourrait aussi montrer dans le domaine de l'urbanisme des situations similaires. Dans les années 50, le préfet - dans le cadre des ZUP - imposait « d'en haut » des choix d'aménagement. En 1967 avec la loi d'orientation foncière on a créé un autre outil qui a pris en compte la volonté déjà en germe dans la société, à savoir, la possibilité pour les citoyens de donner leur avis. On a donc créé les zones d'aménagement concerté (Z.A.C).

Autre exemple les enquêtes d'utilité publique qui permettent aux citoyens de donner leur avis sur des aménagements urbains. Aujourd'hui le pouvoir veut réduire leurs prérogatives dans le domaine environnemental.

Enfin la création des conseils municipaux pour enfants donnant ainsi la parole à ceux qui n'ont pas le droit de vote. Les enfants ont des choses à exprimer et il faut se donner les moyens de les entendre. Sur un autre plan même si ce n'est pas comparable les jurys d'assises où l'on fait intervenir des citoyens tirés au sort pour délibérer à propos d'une infraction considérée comme un crime.

Autre question et je n'ai pas de réponse immédiate : est-ce qu'un dominant peut s'intéresser aux problèmes des dominés ? Est-ce qu'un homme peut être féministe ?

### **Catherine Destom-Bottin**

Une chambre spécifique pour les minorités en situation de colonialité ? En zones géographiques explosées ? On peut se dire que cela permettrait de mieux mettre en évidence l'illégitimité de la situation d'inégalité. Mais en quoi cela dépasserait la délégation de pouvoir. Pourquoi limiter la question de l'émancipation des peuples concernés ? Pas de résultat magique de la mise en chambre spécifique.

### **Jacques Pigaillem**

C'est un sujet qui me gonfle parce que là encore on ne peut pas parler dans l'absolu d'une manière aussi générale. Pour quoi faire ? Les gens qu'on va tirer au sort ils feront quoi ? Pierre Cours-Salies n'avait pas tout à fait tort ce matin. Tant qu'on ne dit pas comment on décide, une architecture globale, la question est un peu idiote.

C'est Étienne Chouard qui a relancé ça il y a une vingtaine d'année. Il faisait référence à l'antiquité. Sauf qu'à l'Antiquité on ne tirait pas au sort tout le monde. D'abord on tirait au sort dans un cénacle, des gens pré sélectionnés. Et puis ils ne faisaient pas tout. On tirait au sort pour des rôles d'exécution et pas décisionnels.

La question c'est de savoir si on tire au sort des gens pour décider, pour exécuter, ou aussi pour contrôler ?

On ne peut pas répondre globalement.

Je vais prendre un truc où je serais plutôt d'accord car ce serait mieux. Ce ne serait pas la panacée mais ça serait mieux : les autorités indépendantes. Il y en a pas mal. Aujourd'hui elles sont désignées globalement par le gouvernement ce sont des exécutants du gouvernement, même si Toubon est peut-être un peu à part.

Des autorités indépendantes qui sont là pour réguler, pour contrôler mais qui ne sont pas là pour décider, ça ne me pose pas trop de problème. Sauf que le CSA décide aussi, le CSA nommé par le gouvernement. C'est lui qui a décidé que dans les media publics Macron avait 90% du temps de parole : la moitié du temps de parole au gouvernement et le reste à proportion des élus à l'Assemblée Nationale, ça fait bien 90% pour Macron.

Si on ne se pose pas la question des différentes fonctions et dans une architecture globale, on ne peut pas avoir de réponse tranchée mais des querelles byzantines.

### **Bruno Dellasudda**

Sur l'éducation, je suis un peu surpris de ce que j'ai entendu : bien d'accord avec ce qui vient d'être dit par José sur l'autogestion nécessaire des établissements, mais sur le CSP et l'élaboration des

programmes, l'instance qui a construit les programmes dans l'éducation n'a rien à voir avec une logique démocratique et autogestionnaire.

Il n'y a pas d'un côté un travail d'élaboration du milieu enseignant lui-même et de l'autre côté des pressions d'ordre politique.

A propos des « réformes » puisque le mot a été utilisé : c'est de contre-réformes qu'il faut parler et même d'une accumulation de contre-réformes dans un milieu où on parle beaucoup d'évaluation alors qu'en réalité aucune de ces contre-réformes n'a jamais fait l'objet de la moindre évaluation ! Et la remarque vaut de manière générale pour les politiques publiques qui y sont menées !

Je reviens à la question des programmes et du corps d'inspection : c'est bien lui qui est responsable du remodelage des programmes il y a quelques années, remodelage dans lequel on injecte quelques éléments progressistes (on n'a évidemment pas affaire à des imbéciles) mais dans une logique globale réactionnaire.

Exemple : la suppression de l'enseignement du fascisme ou de la crise de 1929 dans les programmes du collège en 3ème (sous prétexte que les élèves n'étaient pas capables de comprendre cela !) ou plus récemment la manière dont est conçue l'approche de la mondialisation en Géographie au lycée en Terminale... Certes on y parle de l'altermondialisme comme critique de la mondialisation et on trouve dans les manuels des documents très intéressants sur ATTAC, OXFAM ou les FSM auxquels on a participé. Mais la mondialisation y est abordée de manière uniquement descriptive et jamais de manière analytique et politique.

Ce qu'on doit viser dans le système éducatif, c'est une architecture radicalement différente, partant d'une démarche autogestionnaire y compris avec la dissolution du corps d'inspection et le fait qu'il revient aux acteurs et actrices de terrain, celui-ci combiné à la recherche pédagogique et scientifique, de jouer le premier rôle dans l'élaboration des programmes, dans un processus dont les modalités sont bien sûr à préciser

### **Josiane Zarka**

Le tirage au sort peut permettre d'éviter certains inconvénients de la *représentation* : professionnalisation, carriérisme, mais il ne peut pas se substituer à la délibération et à la décision du peuple réel. Le tirage au sort est une forme de système représentatif : il substitue un échantillon statistique au peuple réel délibérant. Selon des études, l'échantillon de population appelé à exercer la souveraineté à la place du peuple pour élire des assemblées ne représenterait que 0,004% du corps électoral dans son ensemble. Chaque année, seulement une personne sur 25 000 serait tirée au sort. Que font les autres ?

Le tirage au sort tuerait l'engagement populaire tout autant que le système représentatif. En donnant l'illusion d'une société où un consensus pourrait exister, ce système aurait pour effet de tuer le conflit, le débat d'idées et par voie de conséquence de délégitimer ceux qui en sont les porteurs : les porte-parole et mandataires réels que se donnent les citoyens. Je ne suis pas contre l'utilisation d'une part de tirage au sort mais il faudrait le mixer avec d'autres formes qui renforcent les pouvoirs du peuple réel et permette à la conflictualité de s'exprimer.

### **Benoit Borrits**

Comme nous ne sommes pas favorables à la démocratie représentative, il n'y a aucune raison pour laquelle nous serions pour que des représentants élus soient remplacés par des représentants tirés au sort. Le remède ne serait-il pas pire que le mal ?

On peut par contre envisager l'utilisation du tirage au sort dans le cadre de certaines fonctions visant à limiter le pouvoir de représentants élus, l'intérêt du tirage au sort étant de réaliser une adéquation sociologique des représentants avec la base. Comme nous l'avons vu, j'ai tout à l'heure préconisé le recours à une chambre tirée au sort pour servir de garde-fous à l'autonomisation des représentants. Pas plus.

On prend souvent comme exemple d'utilisation du tirage au sort les jurés de citoyens dans les tribunaux d'assises. Certes, c'est une utilisation possible mais en même temps l'exemple terrible de la fétichisation de cet outil. Sous prétexte que le jury a été tiré au sort, il est alors censé se substituer au peuple et comme le peuple est souverain, alors cette justice ne peut pas être remise en cause ou très difficilement. Patrick Dills en est l'exemple même, emprisonné de 1987 à 2002. Combien de procès sont actuellement demandés en révision face à une administration sourde. Pourquoi n'y aurait-il pas droit à révision si la population le demande par voie de référendum ? On le voit ici, le tirage au sort, anodin et légitime en soit peut aussi être terriblement instrumentalisé.

Le tirage au sort peut être un moyen de limiter les excès de la démocratie représentative mais ne doit en aucun cas devenir une nouvelle démocratie représentative encore plus nocive parce que sacralisée par certains.

### **Pierre Cours-Salies**

Tirer au sort, pourquoi ? Pour faire le même travail que les députés, alors que le rôle des députés ne nous convient pas... ? Vous avez là les pages 8, 9, du document fait par la commission démocratie d'Attac. Je ne vais pas les citer trop longuement. Ce travail est fait pour éviter que des astuces du type de celles de Terra Nova soient là pour donner l'impression d'écouter une demande démocratique tout en la privant d'une portée qui gênerait vraiment les exécutif de « la bonne gouvernance », et dont les formes visent à ne pas troubler le pouvoir de direction des couches de la grande bourgeoisie, nationale et internationale.

L'idée de tirer au sort est une bonne idée, à condition qu'elle vienne corriger la démocratie représentative. Mais il n'est pas question, il me semble, de remplacer les partis par le système du « tirage au sort ». S'il n'y avait plus de partis mais des agglomérats de « tiré.e.s » au sort, vous auriez n'importe quel Tapie venant promouvoir une liste de Gilets Jaunes pour les européennes. Il nous faut donc souligner et consolider le rôle et l'utilité du tirage au sort.

Prenons une question, celle des tirés au sort qui forment une Assemblée délibérative ; elle se compose de groupes qui travaillent entre eux, plus ou moins publiquement selon les cas ; ils peuvent avoir aussi des experts, auprès desquels ils s'informent et aussi peuvent les contredire ou les opposer l'un à l'autre... Pendant qu'ils discutent avec des experts, ce n'est pas public : sinon, ce serait un moyen pour que les experts deviennent les maîtres du débat. Un groupe, une commission, une assemblée travaillent, organisent le dossier contradictoirement et font une synthèse qu'ils/elles présentent à l'assemblée qui les avaient mandatés, un seul point de vue, ou plusieurs éventuellement.

Tout ce qui comporte expertise, examen critique, dossier préalable à une proposition de vote est composé de personnes tirées au sort, si on veut que le fonctionnement de cette démocratie en continue et active serve à combattre l'élitisme stérilisant la démocratie, les dominations implicites qui ne vont pas disparaître par un coup de baguette magique.

### **José Tovar**

Bruno dit on est tous égaux. Dans le réel, ce n'est pas le cas. Tous capable, j'en suis profondément convaincu. Mais il y a une diversité d'individus, et on est plus capable dans certains domaines que dans d'autres. Le tirage au sort n'empêchera pas l'idéologie dominante de dominer. Il faut prendre

des précautions. On s'instruit en faisant certes, mais on a besoin de formation, un peuple instruit est moins manipulable. On peut envisager le tirage au sort pour les membres de l'exécutif.

## **Francis Sitel**

Quelques remarques sur l'échange à propos de la « chambre sociale ». Mauvaise formule en effet en ce qu'elle peut être comprise comme perpétuant l'opposition entre politique et social, qu'il convient au contraire de déconstruire.

Le point apparu dans la discussion qui doit être éclairci est de savoir dans quelle période on se place, capitaliste ou post capitaliste.

On doit raisonner hors d'un contexte qui serait celui d'une dynamique révolutionnaire, opérant une rupture avec le capitalisme et où se réalise une unification du peuple dans une lutte classe contre classe. Le choix est alors révolution et contre révolution, et les problèmes se posent en de tout autres termes.

Aujourd'hui nous ne sommes pas dans une telle situation, mais dans celle d'une démocratie au sens parlementaire, démocratie représentative, « bourgeoise »... Et la problématique est de porter une logique de transition, de « *démocratisation de la démocratie* ».

L'individu de nos sociétés modernes démocratiques est scindé. D'un côté citoyen, disposant du droit de vote et dont les libertés individuelles sont assurées. De l'autre, en tant que personne privée, il est travailleur et consommateur, à ce titre soumis totalement aux contraintes de régimes qui n'ont rien de démocratique ni de libéral (le travail salarié, les lois de l'entreprise, du marché...)

Il est aussi membre de divers groupes sociaux, en fonction de ses croyances, de ses intérêts, des appartenances dont il hérite... Sans droits qui, à priori et par principe, lui soient reconnus à ce titre. On sait qu'initialement l'invention des droits du citoyen a écarté la possibilité de s'associer (loi Le Chapelier). Puis la démocratie libérale a reconnu aux citoyens ce droit d'association. Un mouvement progressif et extensif, sans doute implacable puisque ce droit est à présent admis comme indissociable de l'exercice de la démocratie. Il s'agit de la reconnaissance de la légitimité et des droits des partis, des syndicats, des associations... de la représentation des territoires (cf. le rôle initialement dévolu au Sénat)...

Le problème est posé de savoir comment des groupes sociaux spécifiques peuvent s'exprimer *politiquement*, faire reconnaître leurs droits et intérêts, et cela sans être cantonnés au corporatisme et à l'exercice du lobbying...

Le problème se pose pour certains groupes minoritaires, qui légitimement doivent voir leurs aspirations protégées d'éventuelles décisions venant d'une majorité qui ignorent ou méprisent celles-ci. C'est la question des institutions en capacité de protéger les minorités de l'oppression de la majorité.

D'où les réflexions sur une éventuelle assemblée représentative de certains groupes sociaux (les salariés en tant que salariés, voire les femmes en tant que femmes, diverses minorités...), pour assurer leurs droits politiques...

Le problème difficile est bien sûr celui de l'articulation entre une telle assemblée et l'Assemblée nationale ayant la légitimité pour *faire la loi*.

## **Jacques Pigaillem**

Tout à l'heure j'ai démarré de manière provocatrice mais tout ce que j'ai entendu depuis confirme ma première impression qu'on ne peut parler du tirage au sort comme ça mais dans des cas particuliers sur le fonctionnement d'une démocratie. On a eu plein d'exemples qui montrent que ce serait pas mal là, d'autres un peu moins. A Athènes ce n'est pas les tirés au sort qui faisaient la loi ; elle était faite en direct.

C'est ça les vraies questions : quelle forme d'organisation ? On en revient à la discussion sur la chambre sociale : remettons les choses à l'endroit ; commençons à parler de la forme de fonctionnement démocratique et après on verra la place de tel ou tel outil.

Je vais prendre l'exemple des conseils de quartier. La loi minimum dit « il y a des Conseils dans chaque quartier ». A Paris dans 19 arrondissements sur 20 on a tiré au sort le Conseil de Quartier. Dans mon arrondissement, le 13<sup>e</sup>, tous les habitants sont membres du CQ et on tire au sort uniquement le bureau.

C'est pas la même chose car le bureau qui est tiré au sort et va faire un travail en continu, à un moment il rend compte à l'assemblée générale des habitants alors que dans l'autre système où le Conseil de Quartier est tiré au sort, ils rendent compte à qui ? C'est une question de pragmatisme pour moi.

Par contre il y a une chose où je ne serai pas d'accord avec Bruno ni Josiane, je ne crois pas que ce soit un remède à la professionnalisation du politique. Pourquoi ? Vous savez comment ça va se passer ; on va avoir une assemblée, sauf si on dit « tu es tiré au sort et tu es obligé de représenter », ce sera toujours les mêmes, ceux qui savent ceux qui ont envie et ceux qui sont pas timides. Donc tu retrouveras toujours des avocats, des chefs d'entreprise des médecins... et les enseignants parce qu'ils savent parler.

C'est faux de dire qu'il n'y aura plus de professionnels de la politique. Il y aura reconstitution d'une forme de professionnalisme, c'est la nature humaine. Si on veut lutter contre ça, ce n'est pas en changeant le mode de désignation. C'est en luttant contre, en ayant des contre-pouvoirs, et en faisant de la formation comme ce que disait ce matin le camarade sur St Nazaire « on va te former, tu es représentant on te forme », c'est comme ça qu'on lutte contre la professionnalisation et pas par un mode de désignation.

### **Sylvie Larue**

Je voudrais faire un lien entre la question du fonctionnement au consensus et les assemblées citoyennes qui doivent mandater des personnes qui vont traiter les questions à une autre échelle. Il me semble qu'il faut avoir la possibilité de choisir les personnes qui seront les mieux à même de respecter le mandat défini par l'assemblée. Ils doivent être les porte-parole du mandat défini. Tout le monde est capable de faire, mais on ne peut défendre de la même façon un mandat avec lequel on n'est pas d'accord. Porter les débats de l'assemblée citoyenne à une autre échelle, et faire des aller-retour entre assemblée et espace où se rencontrent les personnes mandatées, c'est une tâche complexe et il me paraît nécessaire de pouvoir continuer de choisir les personnes mandatées plutôt qu'elles soient tirées au sort.

### **Bruno Deltasudda**

Un dernier mot sur les « grandes unités », évoquées par Francis, qui nécessiteraient la représentation : mais justement, la représentation dans les grands ensembles, c'est quelque chose qui ne fonctionne plus et qui est en pleine crise ! Et pas seulement en France avec ce que nous disent les Gilets Jaunes mais à l'échelle mondiale : dans toute une série de mobilisations et de mouvements dans lesquels le slogan qui ressort, c'est « Ils ne nous représentent plus !

Il y a donc une crise extrêmement profonde et extrêmement grave de la démocratie représentative. L'enjeu est donc le suivant : nous devons nous situer dans la perspective autogestionnaire de réinvention de la démocratie, en articulant des éléments de démocratie directe ou active et des éléments de représentation parce qu'on ne peut pas totalement y échapper, c'est vrai, mais en

s'inscrivant de manière claire et explicite dans la perspective du dépassement de la démocratie représentative.

Rappelons d'un mot qu'historiquement la victoire de la démocratie représentative contre le tirage au sort (sur lequel on reviendra) est une victoire des élites, de la grande bourgeoisie et d'une partie de l'aristocratie, et l'élection elle-même, élément-clé de la démocratie représentative, est quelque chose de profondément aristocratique, je renvoie ici à ce qu'il s'est passé dans les grandes révolutions anglaises, américaine puis française du XVII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Cela dit, répétons-le pour éviter toute ambiguïté, le dépassement de la démocratie représentative ne signifie pas qu'on peut se débarrasser du jour au lendemain de toute représentation

Un dernier mot... regardons ce qu'il est passé depuis le nouveau cycle de mobilisations et de processus révolutionnaires ouvert dans le monde depuis 2010/2011 : on retrouve précisément et systématiquement les caractéristiques qui se combinent à l'auto-organisation et consistent à refuser la délégation de pouvoir, la représentation, la personnalisation, la hiérarchisation... etc

Cela ne veut pas dire que ces données extrêmement positives ne posent pas de nouveaux problèmes, mais ce dont on parle ici, c'est du mouvement réel : c'est ce dont Patrick parlait plus tôt avec les Gilets Jaunes et c'est aussi ce qu'il se passe sous nos yeux en Algérie depuis quelques semaines, et on peut faire le pari que ça va continuer !

**Catherine Samary**

**Redonner sens à des 'utopies concrètes' – liées aux expériences et mettre à plat les débats sous-jacents: “De la citoyenneté au dépérissement de l’État”**

Tout d'abord, quelques remarques d'ensemble sur nos buts dans ce débat.

J'ai plusieurs préoccupations dans ce débat: 1°) il doit permettre de mutualiser et actualiser des réflexions passées/présentes procédant de diverses démarches sur ce sujet (un site de “ressources” pour réfléchir et avancer) ; 2°) il est important de “contextualiser” de quoi on parle: sans négliger l'intérêt des élaborations 'utopiques' (abstraites, indépendantes de mouvements réels) je crois davantage à l'utilité des réflexions ancrées dans les expériences et luttes passées/présentes se confrontant à des problèmes et difficultés réelles, avec leur part “d'utopies concrètes” - du 'déjà plus' (soumis aux normes dominantes) et du 'pas encore' (cohérent et doté d'un contexte stable). Si on ne prend pas en compte ces difficultés, les discours alternatifs n'auront pas de prise. Mais d'autre part, je suis convaincue qu'on a très peu à 'inventer', beaucoup à mutualiser et à concrétiser à partir de ce qui s'invente mais se perd, atomisé sans cadre de réflexion et d'action commune aux diverses échelles territoriales nécessaires – locales, nationales, continentales, internationales) – et l'enjeu de modifier les rapports de force et 'cadres' constituant les droits démocratiques ne peut être 'négligé' dans nos débats. Le but des débats est l'action, le dépassement de l'éclatement des luttes, le combat conscient contre les risques d'absorption par le système ou de démoralisation.

Dans l'optique: et effort d'inclusion et mutualisation de diverses réflexions dans une “bourse de données” sur “émancipation et démocratie” (un site commun?), je signale sur le site de Michel Husson le recueil qu'il avait associé au 'Groupe de travail pour un socialisme démocratique’ - le GESD avec des textes<sup>(1)</sup> à partir de 2000-2001 <http://hussonet.free.fr/gesd.htm>

Tenir les deux pôles du débat sur des 'utopies concrètes'.

Le débat sur l'exercice de la démocratie articule nécessairement un premier ancré sur les luttes dans/ contre le système mondialisé où l'on s'insère (avec ses dimensions locales, nationales,

---

<sup>10</sup> On y trouvera des contributions de: Michael Albert & Hahnel Robin, Tony Andréani, Denis Collin, Thomas Coutrot, GESD, Vincent Goulet, Michel Husson, Diane Elson, Michel Lasserre, Joël Martine, Nancy Niemtan, Martino Nieddu et Catherine Samary.

continentales); mais ces luttes ne sont pas seulement contestataires, elles inventent ou expriment en pointillé d'autres possibles. Ceux-ci peuvent incorporer des leçons du passé et d'échecs rencontrés. "D'utopie concrète" donc de 'pas encore' sous l'angle d'un projet émancipateur radicalement démocratique. Mais ce 'pas encore' peut se relier au premier pôle en cherchant dans les luttes actuelles et dans les expériences passées ce qu'elles portent "en pointillé" comme 'possibles'.

Je voudrais verser au pot commun du débat actuel un des textes (reproduit sur le site du GESD évoqué) qui portait directement sur notre sujet et qui visait en même temps à des mises à plat nécessaires: "De la citoyenneté au dépérissement de l'État" <http://hussonet.free.fr/samadepe.pdf> (publié dans la Revue Contretemps en février 2002). Dans ce texte j'aborde quatre points (que je ne développe pas ici) : 1) De la critique de la démocratie « bourgeoise » à 2) la défense de la citoyenneté contre le capitalisme. Et 3) d'une discussion nécessaire de la dictature du prolétariat à 4) l'enjeu du dépérissement de l'État.

Je pars des contributions de plusieurs marxistes ayant travaillé dans une optique d'actualisation d'approches passées sur la *question de l'État et de son dépérissement* dans une perspective émancipatrice (comme A.Artaus, J.Textier, N.Poulantzas que je cite avec références). Je renvoie au texte et aux références que j'y fais dans l'esprit de la mutualisation des apports existants évoqué plus haut.

Ils soulignent notamment qu'un des enjeux majeurs de la "démocratie" est la conception de la "politique" et de la "citoyenneté" - à la fois dans le capitalisme et telle qu'envisagée comme disparaissant (au profit d'approche très "sociales" de la démocratie et des formes de représentations. Il y a là un axe de réflexions nécessaires à actualiser : d'une part dans contre le capitalisme et ses pouvoirs d'État tels qu'ils se sont transformés dans la phase historique récente dite néo-libérale (j'y reviens après). Le deuxième ensemble de débats est tourné vers un projet de société post-capitaliste: je défends la notion d'une rupture nécessaire au sens où la *domination* du capital doit être remise en cause et ouvre une phase radicalement différente pour l'exercice de la démocratie – la conception de la politique: les choix et critères socio-économiques deviennent tous "politiques" et ouvert à de grands débats démocratiques.

Mais cette société "socialiste" post- capitaliste doit être conçue comme conflictuelle et fragile, "déjà plus' capitaliste et s'orientant avec des finalités démocratiques et sociales que l'on peut rattacher aux grands objectifs socialistes/communistes à actualiser<sup>(2)</sup>.

Dans cette optique le texte cité ci-dessus se terminait donc sur quelques remarques sur une démocratie socialiste autogestionnaire comme cadre conceptuel et contextualisé (cf. aussi « La centralité du statut autogestionnaire contre tout rapport de domination salarial ») - où, comme on le sait, je réfléchis beaucoup à partir de ce que je connais de l'expérience yougoslave.

Mais je voudrais souligner comment cette conception de l'avenir peut marquer les luttes actuelles.

Ancrer le débat dans le contexte actuel (au sens de phase historique): dans ce but, je voudrais partir de ce que j'écrivais dans le texte cité de 2002, qui évoque une situation toujours actuelle :

Le retour à un État " libéral " (par opposition à un État d'inspiration keynésienne) renforce (...) ce grand écart entre démocratie représentative et pouvoir de décision enraciné « ailleurs », dans la domination du capital sur le travail et dans la dictature des relations marchandes, de la propriété privée et du droit de la concurrence. Mais cette évolution, cause de régressions sociales considérables, fait aussi émerger une « exigence citoyenne» de contrôle mondialisé sur l'économie associée à une puissante délégitimation des institutions et critères de cet ordre barbare... On peut

---

<sup>20</sup> Cf. aussi à ce sujet ma recension de Darko Suvin <https://autogestion.asso.fr/une-utopie-dans-les-balkans-1-2/>).

plus que jamais montrer comment, dans les pays les plus “ démocratiques ” (au sens très étroit en fait d’un pluralisme de partis et d’élections), la “ république ” est de fait “ bourgeoise ”, largement censitaire, masculine et raciste en substance. Il faut analyser (au plan national, régional et supranational où s’articule la domination actuelle du capital) quelles institutions doivent/peuvent jaillir comme contre-pouvoir, celles qui sont directement achetées par les classes dominantes, ces «bandes d’hommes armés» qui sont leurs mercenaires directs et devront être dissoutes comme l’OTAN ; celles enfin qui sont susceptibles d’être plus ou moins traversées par les conflits de classe – justement celles qui prétendent ouvertement le plus à la démocratie universelle.

(...) En même temps, la structure parlementaire ou Onusienne (dont on doit analyser de façon critique le fonctionnement et les limites) permet de rendre publique le vote des partis politiques, des élus – et de faire progresser l’idée qu’ils ont des comptes à rendre devant leurs populations sur les effets de leurs politiques... Le crétinisme parlementaire serait de ne pas tirer les leçons du Chili d’Allende... Le principal enjeu est de protéger par une puissante mobilisation et auto-organisation extra-parlementaire les décisions audacieuses d’un parlement susceptible de refléter, dans les pays où la démocratie existe, la radicalisation d’une crise révolutionnaire : appel à une nouvelle constituante, pleine légitimation politique d’un élargissement radical de la sphère politique s’emparant de l’économie, des questions de la propriété; droits sociaux et politiques nouveaux reconnus...

Les mobilisations contre l’OMC et les institutions financières internationales ou les critiques de la construction européenne libérale débouchent sur des exigences de contrôle, de transparence, de subordination de l’économie à des droits universels, de défense dans ce cadre des services publics... Tout cela relève aussi d’une nouvelle «citoyenneté universelle» en formation... Car une source essentielle de mobilisation radicalement contestataire de l’ordre mondial existant est/sera l’exigence de réduire les écarts entre d’un côté les droits proclamés et, de l’autre les obstacles sociaux, économiques et culturels à la pleine réalisation de ces droits. Ou encore l’écart entre les fonctions officielles des institutions dites d’intérêt général ou démocratiques et l’étroitesse des intérêts réellement défendus.

Ces intérêts étroits sont en même temps puissants, capables littéralement de «se payer» certaines institutions pour défendre bec et ongle leurs privilèges : le capital (la propriété privée des moyens de production comme forme dominante) dispose et mobilisera de puissants moyens pour borner ou remettre en cause violemment les acquis démocratiques fragiles que les luttes peuvent imposer. Il est important de repérer où sont ces bornes, les formes qu’elles prennent, leurs instruments répressifs – mais de mettre la légitimité démocratique du côté de la contestation de l’ordre existant contestable parce que capitaliste alors qu’il prétend à la défense d’intérêts et de libertés universels.

Mais à partir de cette critique cohérente, une première démarche oppose à la «démocratie bourgeoise » une «démocratie ouvrière» - supprimant les institutions « formelles » de la première. [ Je critique cette orientation en revenant sur la 'dictature du prolétariat'].

La conclusion de cette partie souligne alors:

Si les finalités du projet communiste sont l’émancipation – celle de chacun/e étant la condition de l’émancipation de tou/te/s, pour paraphraser le Manifeste – la citoyenneté universelle est un des garants de sa réalisation. Sa mise en œuvre dans une économie qui supprime la domination du capital peut donner au Parlement un tout autre contenu socio-économique qui doit s’enraciner dans un nouveau statut d’autogestionnaire des travailleurs/citoyens, hommes et femmes de toutes nationalités – donc permettre d’articuler démocratie représentative (et directement « politique » au sens des confrontations entre grands choix de société) et auto-organisation (subordonnant la gestion de l’économie à la satisfaction de besoins).

J’en tire quelques pistes qui discutent de points soulevés dans les débats actuels :

1°) Combiner l'espace de débat "politique" concernant l'ensemble des citoyen.ne.s avec une pénétration systématique de la société par des réseaux et formes associatives défendant des intérêts spécifiques (contre toutes les discriminations, mais aussi en défense des grands enjeux de justice sociale et environnementale : donc auto-organisations combinant autonomie (et spécificité fonctionnelle d'associations ad hoc, féministes, LGBT, anti-racistes sur divers enjeux ; mais aussi tous les réseaux de luttes croisant enjeux sociaux et environnementaux)

Cette combinaison luttes "ad hoc" et autonomes – et "convergences" dans la mixité des combats, vise à élargir l'horizon de pensée et de résistance sur des bases égalitaires "pluriversalistes".

La dualité des représentations dans des Chambres (Assemblées) différentes peut reprendre cette compréhension d'ensemble : les Chambres "nationales" (dans un espace territorial et politique pluri-national – visent à surveiller les conditions d'égalité des droits contre toutes les formes possibles de discriminations.

Les chambres et Conseils socio-économiques peuvent croiser des formes de représentations spécifiques contre des discriminations avec des enjeux économiques précis (emplois, éducations, santés, etc... la participation des associations ad hoc (féministes, LGTB, antiracistes...).

Le but de Chambres (Conseils) ad hoc est d'assurer une permanence de moyens de "vigilance" et d'analyse des situations concrètes – susceptible de permettre aux premiers et premières intéressé.es de lancer un débat globale, "citoyen" qui puisse se conclure éventuellement par des mesures prises dans l'Assemblée (parlementaire) citoyenne, traduisant en termes "politiques" les enjeux.

2°) Encastrent l'économie dans la société – en la subordonnant à des choix de priorités et de droits; Ces grands choix doivent être "macroéconomiques," globaux pour assurer une égalité de traitement de l'ensemble des régions, communes et catégories sociales du pays et pour permettre une cohérence des choix et priorités. Cela a des conséquences (à ce niveau global) au plan des modes de financement des besoins (à distinguer du mode de distribution, qui peut viser la gratuité d'accès à ce qui est considéré comme besoins à satisfaire pour toutes et tous) ; cela doit s'accompagner d'une transparence des 'coûts' (de diverses sortes – coûts en temps de travail, en pénibilité, en importations/ dépendances etc. ... dans une optique dynamique et solidaire). Les débats sur les critères d'efficacité propres aux divers produits et services et donc aux besoins à satisfaire, doivent permettre d'intégrer mes enjeux de justice sociale et environnement, de transition liée à la crise climatique et environnementale – aux échelles territoriales les plus adéquates. Autrement dit, les choix 'planifiés' de priorités, de répartitions des ressources nationales et de droits doivent faire l'objet de débat globaux pour toute la société. Les financements doivent être spécifiés en "contributions" allant à des fonds ad hoc, distinct du budget administratif qui doit se réduire et être tourné vers des finalités elles-mêmes discutées.

Dans le cadre de ces grands choix nationaux, la gestion de fonds ad hoc pour elle aussi se démocratiser et se "politiser" en de multiples dimensions (pour les transports – avec enjeux écologiques et de services publics ; pour la santé, la culture, l'éducation, la petite enfance, etc... avec à chaque fois les moyens de luttes contre les inégalités et discriminations analysées concrètement).

L'autogestion de ces fonds peut être assurée par les hommes et femmes travaillant à la production de ces biens ou services ou directement concerné.es par leur usage + les représentants des autorités publiques – à chaque niveau territorial : enjeux locaux, nationaux, européens, internationaux se traduisant dans les luttes et les réseaux.